



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2023

Convocation du 1^{er} février 2023
Ouverture de la séance à 20h15

Présents :

Mme BŒUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric.

Procurator(s) : M. LEPREUX Lionel donne pouvoir à M. Eric DESQUIREZ

Excusé(s) : M. LEPREUX Lionel

Absent(s) : M. DENISOT Alexandre

Président de séance : M. GARNERET Alexandre

M. le Maire fait le point sur certains dossiers :

✓ Enquête publique PPRNi

11 personnes se sont rendues en Mairie le lundi 30 janvier pour consulter le dossier d'enquête publique et rencontrer le commissaire enquêteur.

✓ Sinistre abri bus

Nous avons reçu les devis qui s'élèvent à 9 156,29 € pour le désamiantage et 4 458,48 € pour la réfection de la toiture en bac acier. Ils ont été transmis à l'assurance.

✓ Collecte restos du cœur

Toute l'équipe des bénévoles de l'association Nuitonne des Restaurants du Cœur remercie les participants à la collecte effectuée à leur profit.

Le centre d'activité Nuiton a reçu, en date du 21 janvier 2023, sur l'ensemble des 9 communes participantes, le résultat de 1 084 kg (soit 180 kg de plus que janvier 2022).

144,4 kg de produits d'hygiène et alimentaires ont été collectés à Saulon-la-Rue

I. Dématérialisation des actes et télétransmission des autorisations d'urbanisme – Délibération n° 2023-4

Le logiciel d'enregistrement et de gestion des autorisations d'urbanisme Cart@ds évolue et est désormais relié à Plat'au qui permet l'envoi dématérialisé à la Préfecture des décisions d'urbanisme.

Afin d'utiliser cette fonctionnalité, il convient de signer une convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au programme ACTES pour la transmission des actes règlementaires et budgétaires et l'utilisation d'ACTES par l'interface Plat'au pour les décisions d'urbanisme
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention entre le représentant de l'Etat et la commune et toutes les modifications qui pourraient lui être apportées par avenant.

II. « Comptoir de Campagne » : approbation du projet de construction de bâtiment et du plan de financement prévisionnel et autorisation à la communauté de communes de déposer les demandes de subvention – Délibération n°2023-5

Par délibération en date du 08 novembre 2021, la commune a approuvé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage administrative avec la communauté de communes pour la création d'un local à vocation commerciale et de services collectifs et a approuvé le plan de financement à hauteur de 94 116 € de reste à charge pour la commune.

Ce restant à charge est passé à environ 130 000 € en prenant en compte la hausse des coûts de construction et les subventions mobilisables pour ce projet.

Un plan de financement a été établi à la suite du rendu des études en phase PRO, servant de base au dépôt des demandes de subventions.

	Montant	Prestataire
Travaux Estimation phase PRO	485 000 €	
Maîtrise d'œuvre	39 740 €	BAU
Contrôle technique	7 500 €	SOCOTEC
SPS	2 500 €	SOCOTEC
Etude de sols	1 680 €	GEOTEC
Géomètre	1 500 €	BERTHET LIOGIER
TOTAL	537 920 €	
Hypothèse de subventions		80,00%
Etat DETR / DSIL	177 514 €	33,00%
Département Contrats Grands Projets	177 514 €	33,00%
Région	56 482 €	10,50%
Fonds de concours CC	18 827 €	3,50%
Solde	107 584 €	20,00%

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet et son plan de financement prévisionnel
- **AUTORISE** la communauté de communes à déposer, dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région BFC et du Département.

III. Espace multisport intergénérationnel

Le cabinet de maîtrise d'œuvre BAFU a transmis à la commune le plan de phasage, le plan de l'avant-projet phase 1 ainsi le détail estimatif. M. le Maire indique avoir déposé la demande de subvention au titre de la DETR et va solliciter le Département selon le plan de financement suivant :

Financements publics concernés		Montant de la dépense	Pourcentage	Montant du financement
<input checked="" type="checkbox"/> DETR ou <input type="checkbox"/> DSIL	<input checked="" type="checkbox"/> sollicité	122.888,00€	35%	43.010,80€
Conseil départemental	<input checked="" type="checkbox"/> Sollicité <input type="checkbox"/> Attribué	122.888,00€	30%	36.866,40€
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> Emprunt <input checked="" type="checkbox"/> Fonds propres	122.888,00€	35%	43.010,80€
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		122.888,00€	100%	122.888,00€

Il recherche d'autres financements et attend un retour du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) concernant le plan 5000 terrains de sport pour l'année 2023 dont le déploiement a été confié à l'Agence Nationale du Sport (ANS).

IV. Point vidéosurveillance et vidéo-verbalisation

M. le Maire a reçu un fabricant de matériel de vidéosurveillance ainsi qu'un fournisseur. Un rendez-vous avec un second fournisseur est programmé ce mercredi. Monsieur le Maire rencontrera également cette semaine le référent de la Gendarmerie.

V. Compte-rendu des réunions

- ✓ **Commission enfance jeunesse, affaires sociales et solidarité de la communauté de communes. (Pascale REMONDINI)**

Le service administratif a été réorganisé.

Petite enfance : une nouvelle délégation de service public a été lancée pour le Multi-accueil « La Coccinelle » à Nuits-Saint-Georges et la micro crèche Les Loupiots de Saulon-la-Rue.

D'autres projets de micro-crèche sont à l'étude sur le territoire. Les lieux d'accueil de la petite enfance de Gevrey vont être regroupés et agrandis.

Enfance : un nouveau marché de restauration scolaire été mis en place au 1^{er} janvier 2023. Il y aura certainement une hausse des tarifs au 1^{er} septembre 2023.

Le coût du service est partagé par moitié entre les familles et la communauté de communes.

La commune a été informée directement par le groupe Liveli (ex-crèche attitude) uni sous le nom « les petits chaperons rouges », actuellement délégataire de la structure de Saulon-la-Rue qu'il ne souhaite pas se positionner sur la nouvelle consultation et achèvera son partenariat avec la communauté de communes au 31 août 2023.

✓ **Conseil communautaire du 24 janvier 2023 (Philippe RUPIN)**

- **Mobilisation de la ressource en eau de la boucle des Maillys** : le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la création d'un syndicat mixte ouvert en charge de l'approvisionnement en eau par la mobilisation de la ressource de la boucle des Maillys dans le cadre de la Stratégie Départementale d'Adaptation au Changement Climatique initié par le Département de la Côte d'Or.
- **Schéma directeur vélo** : le Conseil Communautaire a adopté le schéma directeur Vélo ainsi que le plan de communication et de sensibilisation.
- **Projet de territoire** : le Président de la Communauté de Communes a remercié tous les élus qui se sont investis dans la préparation du projet de territoire.

VI. Questions et informations diverses

✓ **Urgence Tibet**

L'association urgence Tibet invite à soutenir son action dans la perspective de la commémoration du soulèvement du peuple tibétain à Lhasa le 10 mars 1959 en hissant le drapeau du Tibet afin de marquer notre soutien pacifique à cette cause.

La commune s'était déjà associée à cette association et a acquis un drapeau tibétain depuis 2008. Le directeur de l'école étant volontaire pour allier cette action à démarche pédagogique, le drapeau du Tibet sera installé prochainement sur le bâtiment de l'école.

✓ **Carrés potagers à l'école**

L'installation de carrés potagers sera réalisée ce mercredi. Une mini-pelle et un camion seront loués. La tonne à eau sera positionnée de manière à pouvoir utiliser les eaux de pluie récupérées de la toiture du foyer communal.

✓ **Plan Local d'Urbanisme**

Le marché public pour la création de notre PLU incluait une tranche optionnelle pour la réalisation d'une étude environnementale. Alors que la commune n'était pas soumise à l'obligation de réaliser cette étude, l'évolution réglementaire l'impose désormais.

L'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin arrêté le 06 juillet 2022 aura lieu du 13 février 2023 à 9 heures au 15 mars 2023 à 17 heures. Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

✓ Ateliers Bons Jours

Après les ateliers Pep's Eurêka sur la mémoire, la FAPA propose une série d'ateliers sur la nutrition en Mairie à compter du 02 mars.

✓ Questions posées

- Il est déploré que le massif devant la SONOFEP se creuse de plus en plus. Il est décidé de positionner des rochers sur cet emplacement pour stopper le stationnement des camions.
- Il est signalé que le chemin menant au Pont de la Tuilerie sur la Sans Fond, après la rue de Chenevières, est difficilement praticable pour les vélos en raison de trous.
- Une remarque est faite sur l'éclairage des extérieurs de la Mairie et de l'école la nuit. Il est rappelé que cet éclairage fait bien l'objet d'une extinction la nuit.
- Le Conseil Départemental a mené une campagne d'enlèvement de panneaux directionnels et signalétiques sur les routes départementales. Cette action s'est faite sans concertation ni information de la Mairie. Il est déploré la façon d'avoir retiré ces panneaux endommageant les travaux réalisés avec du géotextile dans un massif.
- Il est signalé qu'il manque la porte du compteur électrique de l'antenne relais et que la chambre télécom est cassée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.